



## ASSISTANT PARTAGE

### Discipline médicale : hépato gastro entérologie

#### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC  
Direction de la stratégie des ressources médicales et du territoire  
216, avenue de Verdun  
BP 585  
36019 CHATEAUROUX  
Téléphone : 02 54 29 65 14  
Mail : [affaires.medicales@ch-chateauroux.fr](mailto:affaires.medicales@ch-chateauroux.fr)

Le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc (Indre - 36) est situé à 2 heures de Paris par le train, 1 heure 30 de Tours, Limoges et Poitiers par voiture.

C'est un hôpital à l'activité très diversifiée qui a su en plus de ses activités de base, développer des pôles d'excellence. L'ensemble des activités y sont représentées : activités de médecine et médecines spécialisées, chirurgies, gynécologie - obstétrique, des secteurs de psychiatrie et psychiatrie infanto-juvénile, des soins de suite et de la médecine physique et réadaptation, des structures d'hébergement.

Il est composé de 2 sites principaux (1087 lits et places) distants de 60 km :

- Châteauroux : sites M.C.O - S.S.R - psychiatrie pour un total de 756 lits et places. Ce site dispose d'un plateau technique complet et comporte entre autres : 6 salles de bloc opératoire, 8 places de SSPI, une UCA de 20 places. D'autre part, l'établissement a un service de réanimation polyvalente/USC, une USIC, un SAU-SAMU-SMUR doté d'un hélicoptère, 2 scanners, 2 IRM (dont 1 IRM 3T).

- Le Blanc : sites M.C. - S.S.R. gériatrique et addictologie - 3 EHPAD pour un total 331 lits et places. Ce site dispose d'un plateau technique et comporte 4 salles de bloc opératoire, 6 places de SSPI, une UCA de 7 places. Il y a aussi une unité de SC de 3 lits, une USLD de 30 lits et un SAU avec antenne SAMU-SMUR et un scanner.

Enfin, doté d'une communauté médicale soudée, le Centre Hospitalier a la spécificité d'avoir maintenu un fort dynamisme et une activité en progression y compris sur la chirurgie aussi bien lourde et programmée qu'ambulatoire.

Membre du groupement hospitalier public Indriance (G.H.P.I.), il est acteur des actions de coopération hospitalière engagées sur le territoire de l'Indre.

Il est l'établissement de référence pour l'ensemble des activités de court séjour et bénéficie d'un plateau technique important. Il est l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (G.H.T.) de l'Indre composé de 8 établissements sanitaires et d'un EHPAD

#### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249

000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Gastroentérologie

Pôle de rattachement : Chirurgical

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Gilbert MEKONDJI, [gilbert.mekondji@ch-chateauroux.fr](mailto:gilbert.mekondji@ch-chateauroux.fr) 02 54 29 67 31 poste 67 31

Composition de l'équipe médicale : 1 PH titulaire, 1 PH contractuel, 2 Praticiens attachés, 2 praticien attachés associés

Nombre de lits : 24 lits d'hospitalisation dont 6 lits de semaines,

### 4- Présentation du service du CHU DE TOURS | Chef de service CH/CHR d'accueil

Nom du service : Service d'Hépatogastro-Entérologie

Pôle de rattachement : pôle de pathologies digestives

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr Driffa MOUSSATA, [d.moussata@chu-tours.fr](mailto:d.moussata@chu-tours.fr), 02-47-47-83-50

Composition de l'équipe médicale : 2 PUPH, 1 MCU-PH, 6,5 ETP PH, 2 CCA, 10 postes d'internes

Nombre de lits et de place : L'activité du service se répartit sur l'hôpital Trousseau en majeure partie et sur l'hôpital de Bretonneau dans le service d'oncologie digestive pour l'activité de cancérologie digestive soit 38 lits d'hospitalisation complète, 16 lits d'HJ sur l'hôpital Trousseau et 5 lits d'HC et lits d'HJ sur Kaplan dans le service d'oncologie digestive où la cancérologie digestive est réalisée.

Plateau technique : Vidéo-capsule, endoscopie courante et interventionnelle (cathétérisme des voies biliaires, écho-endoscopie, dissection sous-muqueuse) et proctologie de niveau 2, Explorations Fonctionnelles Digestives (Phmétrie, Manométrie, Impédancemétrie), PBH, fibroscan, TIPS

### 4. Missions confiées

Le service d'hépatogastro-entérologie est spécialisé dans le diagnostic et le traitement des pathologies aiguës et chroniques du tube digestif : œsophage, estomac, intestin, colon-rectum, foie, pancréas, voies biliaires...

Le service se compose :

- d'une unité de consultation,
- d'une unité d'explorations fonctionnelles
- d'une unité d'hospitalisation de 24 lits accueillant les prises en charge :
  - d'actes externes, saignées thérapeutiques, séance d'injection de fer.
  - d'hospitalisation de - 24 heures, séance de traitement des MICI, ponctions d'ascite, transfusions itératives...
  - d'hospitalisations complètes programmées ou en urgence/ urgences digestives (hémorragies, pancréatites, colites, hépatites, infections...).

La prise en charge palliative des cancers digestifs en collaboration avec l'EMSP.

La prise en charge des complications de la maladie alcoolique et des sevrages d'alcool avec bilan somatique en collaboration avec l'ELA.

### 5. Les compétences à développer

Consolidation et développement des activités existantes, consultations avancées et activités multi sites.

Développer la recherche clinique

### 6. L'organisation de la permanence des soins

- Dans l'établissement d'accueil : Participation à la permanence des soins en astreinte opérationnelle
- Au CHU de Tours : Permanence de soins week-end et astreinte d'endoscopie digestive opérationnelle répartie sur tous les médecins du service

### 7. Les valences (enseignement/ recherche)

Participer aux programmes de recherche clinique, participer à la formation des internes et autres publics hospitaliers (externes, FFI, stagiaires associé, praticiens attachés associés, IFSI...)
<b>8. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
Plateau technique complet (endoscopie diagnostique et thérapeutique, KT, vidéo capsule, fibro scanner) sauf écho endoscopie (projet en cours). Ph-métrie et proctologie Echographe
<b>9. Logement par l'établissement d'accueil</b>
A la demande de l'assistant pour les périodes de présence au Centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc
<b>10. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
Poste d'assistant spécialiste, Praticien Hospitalier contractuel temps plein ou temps partiel en attente du concours de Praticien Hospitalier.
<b>11. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
Votre employeur sera la CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<b>12. Prise en charge des frais de déplacement</b>
Sur présentation des justificatifs (carte grise, tickets de péages ou billets de train...)
<b>13. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b>
Visioconférences